

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la cohésion des territoires

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

Avis du **22 NOV. 2017**

**complétant l'avis modifié du 28 octobre 2016 relatif à la mise à jour de l'instruction
budgétaire et comptable M31 applicable aux offices publics de l'habitat à comptabilité
publique au 1^{er} janvier 2015**

NOR : TERL1728917V

(Texte non paru au journal officiel)


Le présent avis a pour objet d'actualiser et de compléter les annexes de l'exercice 2018 produites par l'ordonnateur et présentées dans l'avis du 6 octobre 2015 modifié (NOR : ETLL1521730V).

Les annexes du compte financier sont enrichies de tableaux permettant de distinguer le résultats des activités relevant du service d'intérêt général et celui des autres activités dans les états et documents financiers applicables aux organismes d'HLM en vue de se conformer à l'article L.411-2 du CCH modifié par la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017.

Ces tableaux sont à renseigner pour la remontée des comptes de l'exercice comptable ouvert au 1^{er} janvier 2018.

Le sommaire, l'annexe littéraire relative à cette insertion ont été actualisées et sont présentés avec les tableaux en annexe.

Le présent avis fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du ministère de la transition écologique et solidaire

Pour le Ministre de la Transition
écologique et solidaire,
de l'Habitat, de l'Énergie et des Paysages

Laurent GROMETTI